



Accueil de Loisirs Municipal
La Boissière des Landes

Projet pédagogique

2023/2024

ALSH les Touchatout

6 rue Perreau de Beauvais

85430 La Boissière des Landes

Tel : 02.51.06.22.58

Port : 07.50.12.97.37

Mail : accueildeloisirs@laboissieredeslandes.fr

Mairie de la Boissière des Landes

2 rue de la Fontaine

85430 La Boissière des Landes

Tel : 02.51.98.73.03



Sommaire

1 : Le cadre de vie

A) L'accueil

B) Les lieux

c) Le public

d) Le fonctionnement général

e) Le personnel

2 : Les objectifs du projet éducatif

3 : Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs

4 : Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

a) Espace enfance

b) Secteur jeunes

5 : L'accueil de mineur atteint de troubles de la santé ou du handicap

6 : Le rôle de chacun

7 : L'évaluation

1 : Le cadre de vie

a) L'accueil

L'accueil de loisirs de La Boissière des Landes, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF a signé un partenariat avec les communes de Champ Saint Père, saint Vincent Sur Graon et Saint Avaugourd Des Landes.

En tout il y a 6 écoles sur le territoire : 2 écoles dans la commune de la Boissière des Landes dont une en RPI avec Saint Avaugourd Des Landes, une école publique à Saint Avaugourd Des Landes, une école privée dans la commune de Saint Vincent sur Graon et 2 écoles dans la commune de Champ Saint Père.

Numéro de déclaration DDCS : 085ORG0531

b) Les lieux

- Accueil de loisirs les « Touchatouts »

6 Perreau de beauvais

85430 La Boissière des landes

Tel : 02.51.06.22.58

L'accueil de loisirs est composé de plusieurs espaces :

- Le hall : accueil des familles et rangements des manteaux, cartables des enfants
- 3 salles d'activités
- Une salle de sieste
- Une cuisine
- Un local ménage
- Un local de rangement jeux extérieur et autres.

L'accueil de loisirs est géré par la municipalité et la direction est assurée par Elodie Sire. Nous pouvons accueillir les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés.

- Secteur jeunes

3 ter rue de la Petite Croix

85430 La Boissière des landes

c) Le public

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 17 ans

- Espace enfance de la maternelle au CM2
- Secteur jeunes : à partir du collège

d) Le fonctionnement général

* L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 9h à 17h pour la journée d'accueil de loisirs.

L'accueil est possible de :

Pour le péricentre de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45

* Le périscolaire fonctionne tous les jours lorsqu'il y a école de 7h30 à 9h (8h45 -9h trajet pour emmener les enfants dans les 2 écoles)

e) Le personnel

- Une directrice BAFA, BPJEPS
- Un animateur enfance, jeunesse BAFA, BPJEPS, Surveillant de Baignade
- 3 animatrices BAFA

f) A proximité

Nous avons la possibilité de nous rendre à pied aux structures de jeux installés par la commune et également profiter du complexe sportif de la commune.

Une bibliothèque est installée au sein de la commune nous pouvons donc proposer un temps de découverte des livres aux enfants.

Pour proposer des activités intergénérationnelles nous pouvons nous rendre à la MARPA de la commune.

2 : Les objectifs du projet éducatif

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant
- Sensibiliser l'enfant au vivre ensemble et contribuer à son intégration dans la société.

La municipalité met au cœur de son projet éducatif l'intérêt de l'enfant, en mettant en avant l'importance de respecter et prendre en compte les besoins et rythmes des enfants mais aussi la sécurité des mineurs accueillis, qu'elle soit physique, morale ou affective.

3 : Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs

(Périscolaire et accueil de loisirs)

Objectif 1 : Développer la créativité et la dextérité.

Objectifs opérationnels

- a) Proposer des activités manuelles adaptées à chaque enfant.
- b) Laisser place à l'imaginaire.

Mise en place d'un thème par semaine sur le périscolaire du soir (autre que le thème des mercredis) avec des jeux extérieurs et des activités manuelles.

Objectif 2 : Intégrer chaque enfant au sein de l'accueil de loisirs

Objectifs opérationnels

- a) Favoriser et encourager l'autonomie.
- b) S'appropriier les lieux et se respecter.

Mise en place d'étiquettes aux noms des enfants pour qu'ils puissent repérer leurs affaires et être plus autonome.

Objectif 3 : Découvrir les différentes époques de l'Histoire sous une autre forme que le milieu scolaire.

Objectifs opérationnels

- a) Aborder les périodes de l'Histoire en s'amusant.
- b) Développer la curiosité de chacun.

Mise en place d'activités autour des différentes époques telles que les dinosaures, les châteaux, les chevaliers et princesses, les Rois...

4 : Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

a) L'espace enfance

Afin de répondre aux besoins des enfants, les temps de la journée sont choisis et organisés de manière à alterner temps de jeux libre, temps d'activité, temps de repos. Elles peuvent varier en fonction des périodes, des besoins et envies des enfants, et du thème.

- **L'accueil de loisirs ouvre à 7h30 (péricentre jusqu'à 9h) :**

C'est un temps qui permet de faire le lien entre le milieu familial et la vie à l'accueil de loisirs, il permet à l'enfant de se « retrouver » dans ce lieu.

- **Les activités commencent vers 10 h :** au programme : de l'initiation, des découvertes et des activités variées.

Ces activités sont destinées à éveiller l'intérêt de chacun, à satisfaire la curiosité de tous, en prenant en compte les rythmes, les besoins et les envies des enfants, spécifiques à chaque groupe. Afin de favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant.

- **11H 30, le temps libre** : C'est un temps indispensable à l'enfant qui lui permet de choisir comment il veut occuper son temps. Ce sont ses vacances, et c'est à son rythme qu'il pourra développer ses champs de compétences. Un enfant ne fait jamais rien.

Dans son temps libre, l'enfant apprend à trouver par lui-même l'activité qui correspond à son goût, à son âge, à son besoin (de calme ou de mouvements, de concentration ou de turbulence).

Pour trouver une activité, et pour s'y investir, il faut en éprouver le besoin et donc passer par une phase de vide : « je ne sais pas quoi faire »

- **Le repas à 12h** : Les enfants après être passés aux sanitaires, entrent au restaurant scolaire. Une aide cuisinière a déjà installé la table et le repas est confectionné par Éric notre cuisinier. Les animateurs mangent avec les enfants. C'est un moment convivial où l'animateur peut créer une relation de confiance avec les enfants. C'est aussi important que les enfants soient accompagnés afin de goûter à tout.
- **Après le repas** : Un temps en extérieur est proposé à tous les enfants. Ensuite, pour les plus petits c'est le moment de la sieste. Afin de rassurer l'enfant, un animateur l'aide à l'installation et lui raconte une histoire. L'animateur reste ensuite surveiller les enfants dans la salle de sieste.

Pour les autres enfants, un temps calme est proposé avec au choix des jeux de sociétés, coloriage ou jeux d'imitations...

- **A 14 h 30** : le début des activités de l'après-midi.
- **A 16h, le temps libre**
- **A 16h15 le goûter** : Les enfants s'installent autour d'une table et prennent le goûter proposé par l'équipe. Le goûter n'étant pas un repas, l'enfant est donc restreint sur les quantités.

- **À partir de 17h péricentre jusqu'à 18h45** : il s'agit à nouveau d'un temps d'accueil, d'échanges et de retransmissions avec les familles.

La participation de l'enfant :

L'enfant est libre de faire ou non les activités proposées, nous essayons de le convaincre d'essayer de participer, si celui-ci ne veut vraiment pas participer, il peut faire une autre activité à côté des animateurs.

b) Secteur jeunes

Le secteur jeunes fonctionne pendant les vacances scolaire 2 ou 3 jours par semaine et le premier mercredi de chaque mois en ouverture libre de 14h à 16h30, les activités sont assurées par Maxime Picard-Preau.

Une inscription au préalable sera demandée pour les vacances.

Le jeune peut venir et repartir seul. Aucun accompagnement à domicile ne sera effectué.

5 : L'accueil de mineur atteint de troubles de la santé ou du handicap

Comme le préconise le Projet Éducatif et en accord avec la réglementation, la famille est invitée dans un premier temps à rencontrer la direction pour compléter le dossier d'inscription et la visite de l'accueil de loisirs. Ce temps d'échange permet de mieux connaître l'enfant et les spécificités liées à sa pathologie. Si la direction le juge nécessaire une rencontre avec les soignants de l'enfant peut être envisagée.

La direction retransmet les informations à l'équipe.

L'enfant est alors invité à venir progressivement (demi-journée sans repas, puis avec, puis journée complète).

Après concertation avec la famille et l'équipe, s'il s'avère que l'enfant, l'équipe ou le groupe est en difficulté, une demande auprès de la CAF sera déposée afin que l'enfant puisse bénéficier d'un accompagnement supplémentaire ponctuel.

6 : Le rôle de chacun

a) La directrice

- Elle est garante de la sécurité affective, physique et morale des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre et le suivi du projet pédagogique
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataire de service, partenaires, municipalité...).
- Elle a un rôle formateur des animateurs, de suivi et validation des stagiaires.
- Elle associe les familles à vie de la structure
- Elle gère la facturation du service

b) L'animateur

Avec les enfants

- Il est garant de leur sécurité affective, physique et morale.
- Il est disponible, avenant, dynamique et affectif.
- Il sait adapter les activités à l'âge et au rythme des enfants. Il les laisse faire et ne fait pas à leur place.
- Il est à l'écoute et montre l'exemple.
- Il connaît les différentes règles de sécurité.
- Il est force de proposition et sait s'adapter lorsqu'une activité ne fonctionne pas.

Avec ses collègues :

- Il les respecte
- Il participe aux réunions

Avec les autres partenaires :

- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel d'entretien, chauffeur de bus, intervenants...)

Avec les parents :

- A leur demande, il les renseigne sur le déroulement de journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou orienter vers les personnes concernées.
- Il est disponible et à l'écoute aux moments d'accueil du matin et du soir.

7 : L'évaluation

Les points évalués :

Nos objectifs : ont-ils été atteints ? Pourquoi ?

Nos moyens : humains, financiers et matériels : sont-ils suffisants ?

L'équipe : est-elle investie dans le projet ? Les activités sont-elles adaptées ?

Les familles : sont-elles confiantes ? Sont-elles correctement renseignées et impliquées ?

Les enfants : Sont-ils contents ? Ont-ils envie de revenir ? Participent-ils aux différents temps ? Pourquoi ?

Les méthodes utilisées :

- Evaluation du Projet Pédagogique en fin de période.
- Réunion d'équipe